

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2025-2026

3^e cycle primaire

Niveau : 6^e année

Voici des renseignements concernant les communications que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 15 octobre 2025.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera remis le 19 novembre 2025. Ce bulletin couvrira la période du 2 septembre au 14 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera remis le 13 mars 2026. Ce bulletin couvrira la période du 15 novembre au 6 mars et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Note de la 3^e étape : le troisième bulletin vous sera remis le 26 juin 2026. Il couvrira la période du 7 mars jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60% du résultat final de l'année.
	Résultat final : sur le 3 ^e bulletin apparaîtra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires. Il inclura également, s'il y a lieu, les résultats aux épreuves du ministère de l'éducation, selon la valeur nommée dans le présent document.

Épreuves ministérielles obligatoires de fin d'année

Pour les épreuves uniques et les épreuves obligatoires, les dates et les heures doivent être respectées. Seul le ministre peut autoriser une modification à l'horaire prévu.

Cette disposition montre bien toute l'importance qui doit être accordée à l'administration de ces épreuves. L'horaire des épreuves obligatoires vous sera communiqué prochainement.

En conséquence, la participation à une sortie éducative, à un voyage ainsi qu'à une autre activité sportive ou culturelle à caractère participatif par exemple, ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire.

Les seuls motifs pouvant justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident de l'élève, le décès d'un proche parent, la convocation d'un tribunal et la participation à une compétition sportive de haut niveau (nationale ou internationale).

Il est donc important de prendre note qu'un élève absent sans justification se verra octroyer la note de zéro. Par ailleurs, il faut souligner que ces épreuves ministérielles obligatoires comptent pour 20 % dans le résultat final du bulletin.

En 6^e année, pour les compétences Lire, Écrire, Reasonner et Résoudre, l'épreuve obligatoire du ministère comptera pour 20 % du RÉSULTAT FINAL.

Vous retrouverez ci-dessous des renseignements au sujet des principaux outils et moyens qui permettront l'évaluation de l'acquisition et la mobilisation des connaissances de votre enfant pour la présente année scolaire.

Discipline Compétences	Outils et moyens d'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 40%	<u>En cours d'année :</u> - Tâches réalisées suite à la lecture de textes en français et dans d'autres disciplines <u>En fin d'année :</u> - Épreuve obligatoire du MEES valant 20% du résultat final	X	X	X
Écrire 40%	<u>En cours d'année :</u> - Rédaction de phrases ou textes pour répondre à divers besoins de communication (exemples : lettre, récit, carte...) - Appréciation d'une œuvre littéraire, artistique - Dictée / contrôle - Communication en français et à l'occasion dans d'autres matières <u>En fin d'année :</u> - Épreuve obligatoire du MEES valant 20% du résultat final	X	X	X
Communiquer oralement 20%	<u>En cours d'année :</u> - Discussions - Causeries - Outils d'observation - Présentation, exposé		X	X
Mathématique				
Résoudre une situation problème 30%	<u>En cours d'année :</u> - Cahier de démarches de situations problèmes mathématiques - Outils d'observation sur les stratégies de résolution de problèmes <u>En fin d'année :</u> - Épreuve obligatoire du MEES valant 20% du résultat final		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique 70%	<u>En cours d'année :</u> - Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et processus mathématiques - Questionnaires à réponses courtes ou à choix multiples sur les notions apprises (contrôles) <u>En fin d'année :</u> - Épreuve obligatoire du MEES valant 20% du résultat final	X	X	X
Anglais				
Communiquer oralement en anglais 45%	<u>En cours d'année :</u> - Observations en action - Utilisation du langage fonctionnel - Échanges entre élèves ou élèves / enseignant - Discussions en groupes - Jeux de rôles - Réutilisation du langage usuel de classe - Formulation des questions complètes - Utilisation de nouvelles expressions apprises		X	X
Comprendre des textes lus et entendus 35%	<u>En cours d'année :</u> - Observation en action - Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit - Compréhension orale de plus longs messages - Tâches de réinvestissement écrites (exemples : devinette, affiche, lettre) - Examens de fin d'unité	X		X

Écrire des textes 20%	<u>En cours d'année :</u> - Tâche d'écriture: rédaction de phrases ou de textes variés selon le thème, fin d'une histoire, etc. - Grilles d'observation - Examens de fin d'unité			X	X
Science et technologie					
100%	- Entretiens avec l'élève sur les démarches et/ou stratégies utilisées pour proposer une explication ou une solution à un problème à caractère scientifique ou technologique - Problèmes à résoudre découlant des différents univers - Questionnaires sur les notions apprises : exercices, tests, contrôles - Démarche expérimentale : cahier de l'élève		x	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté					
100%	Description de l'organisation d'une société et du territoire Cartes et lignes du temps utilisées en contexte Tableaux de comparaison Questionnaire		x	X	X
Culture et citoyenneté québécoise					
100%	Réfléchir de façon éthique sur des réalités culturelles - Activités, discussions et projets - Activités et discussions - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme ...			X	X
Arts plastiques					
100%	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles ET Réaliser des créations médiatiques : Créations avec des critères d'observation		X	X
	30%	Apprécier des œuvres d'art Questionnaires pour tâches d'appréciation		X	X
Musique					
100%	70%	Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales - Outils d'observation - Grilles à échelle descriptive		X	X
	30%	Apprécier des œuvres musicales - Outils d'observation - Questionnaire pour tâches d'appréciation		X	X
Éducation physique et à la santé					
100%	Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : étapes 2 et 3 : - Fiche de planification - Outils d'observation - Questions réflexives - Test, contrôle, épreuve Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : étapes 2 et 3 : - Outils d'observation - Questions réflexives - Test, contrôle, épreuve Adopter un mode de vie sain et actif : étape 3 : - Questions réflexives - Outils d'observation - Test, contrôle, épreuve			X	X
				X	X

Jugement sur les compétences (BARÈME)														
Bulletin : État de développement des compétences														
Barème	Niveaux de compétence	4			3			2			1			
		L'élève dépasse les exigences			L'élève satisfait clairement aux exigences			L'élève satisfait minimalement aux exigences			L'élève ne satisfait pas aux exigences			
	Pondération %	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	0 à 40
		A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

En dessous de chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin afin d'ajouter de l'information ou de compléter les résultats indiqués. Par ailleurs, plusieurs autres moyens sont également utilisés afin de favoriser des échanges réguliers avec vous : des notes dans l'agenda, des appels téléphoniques, des courriels, des travaux envoyés à la maison, etc.

COMMENTAIRES SUR CERTAINES COMPÉTENCES AU BULLETIN SCOLAIRE

Les quatre compétences seront travaillées tout au long de l'année mais seulement les compétences suivantes feront l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certaines attitudes ou habiletés de votre enfant en classe.

COMPÉTENCES TRAVAILLÉES	- Savoir communiquer - Travailler en équipe - Organiser son travail
COMPÉTENCES COMMENTÉES	Organiser son travail (étape 3)

CONDITIONS ET MODALITÉS APPLICABLES À LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT

La présente procédure a pour objectif d'encadrer le processus de demande de révision de notes. Le titulaire de l'autorité parentale ou l'élève peut faire une demande de révision d'un résultat. La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu suivant la révision est définitif. Les directions d'établissement ont l'obligation d'apporter l'assistance nécessaire au parent ou à l'élève qui souhaite faire une demande de révision.

- Les demandes peuvent être présentées dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'émission du résultat ou du bulletin de l'étape venant de se terminer.
- Le parent ou l'élève qui demande une révision de notes doit le faire par écrit au moyen du présent **formulaire**. Celui-ci est également disponible au secrétariat de l'établissement. La demande doit être remplie et transmise à la direction de l'établissement.
- Pour la révision d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire, la demande de révision ne peut être soumise après le 15 juillet suivant.
- La direction d'établissement a la responsabilité de transmettre le formulaire de demande de révision complété et signé par le titulaire de l'autorité parentale ou par l'élève et les pièces justificatives, le cas échéant, à l'enseignant(e) concerné(e). L'enseignant(e) dispose d'un délai de 5 jours ouvrables pour transmettre par écrit à la direction d'établissement le résultat obtenu à la suite de la révision et les motifs sur lesquels il ou elle s'appuie.
- La direction d'établissement transmet au titulaire de l'autorité parentale ou à l'élève le résultat modifié et les motifs ayant mené au résultat.
- Dans l'éventualité où l'enseignant concerné n'était pas disponible pour procéder à la demande de révision (départ du centre de service scolaire, absence, etc.), la direction confiera la demande à un autre enseignant.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

Katy Parent

